



Concours ACCÈS 2025

Corrigé de l'épreuve de Raisonnement Logique et Mathématiques

© Mathieu Pons

@contact@mathete.net

Liste des questions

Raisonnement logique

Question 1 : VVFV	2
Question 2 : VVFV	3
Question 3 : FVVV	4
Question 4 : FFVV	5
Question 5 : FFVF	6

Raisonnement mathématique

Question 6 : FFVF	7
Question 7 : ?FFF	8
Question 8 : VVFV	9
Question 9 : FFVF	10
Question 10 : VFVF	12

Problème mathématique

Question 11 : FVFV	13
Question 12 : FFFF	15
Question 13 : FVVV	16
Question 14 : VFVF	17
Question 15 : VFFF	18

Raisonnement logique

➤ Question 1 : VVFV

Construisons un tableau d'effectifs :

	<i>0,5 litres</i>	<i>0,75 litres</i>	<i>1 litre</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Rouge</i>	$\frac{1}{3}n$	x	x	212
<i>Bleu</i>		$\frac{2}{7}n$	$\frac{1}{5}n$	
<i>TOTAL</i>				n

Cherchons n qui doit être compris entre 350 et 450 et doit être un multiple de 3, de 5 et de 7, d'où :

$$n = 3 \times 5 \times 7 \times k \quad (k \in \mathbb{N}) \quad \text{et} \quad 350 \leq n \leq 450$$

Si $k = 3$ alors $n = 315 < 350$, si $k = 4$ alors $n = 420$ et si $k = 5$ alors $n = 525 > 450$ donc $n = 420$ et la seule valeur qui convienne, d'où :

	<i>0,5 litres</i>	<i>0,75 litres</i>	<i>1 litre</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Rouge</i>	$\frac{1}{3} \times 420 = 140$	x	x	212
<i>Bleu</i>	$208 - 120 - 84 = 4$	$\frac{2}{7} \times 420 = 120$	$\frac{1}{5} \times 420 = 84$	$420 - 212 = 208$
<i>TOTAL</i>	144			420

Cherchons x . Pour cela, on résout l'équation $140 + 2x = 212 \iff x = \frac{212 - 140}{2} = 36$.

Il reste à compléter le tableau et répondre aux affirmations :

	<i>0,5 litres</i>	<i>0,75 litres</i>	<i>1 litre</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Rouge</i>	$212 - 2 \times 36 = 140$	36	36	212
<i>Bleu</i>	4	120	84	208
<i>TOTAL</i>	144	$36 + 120 = 156$	$36 = 120$	420

- Il ne peut y avoir que 420 gourdes en stock. **Vrai**
- La gourde rouge de 0,5 litre est le modèle le plus présent en stock. **Vrai**
- Il n'y a que 5 gourdes bleues de 0,5 litre en stock. **Faux**
- La contenance 1 litre est la moins présente en stock. **Vrai**

➤ Question 2 : VVVF

L'équipe X, qui s'est classée derrière l'équipe Y, est composée d'étudiants de l'IÉSEG et les étudiants de l'équipe Y sont originaires de Lyon signifie que les classements et attributions possibles sont :

	<i>1^{ère} place</i>	<i>2^{ième} place</i>	<i>3^{ième} place</i>
<i>1^{ère} possibilité</i>	Z	Y Lyon	X IÉSEG
<i>2^{ième} possibilité</i>	Y Lyon	X IÉSEG	Z
<i>3^{ième} possibilité</i>	Y Lyon	Z	X IÉSEG

L'équipe arrivée deuxième est composée d'étudiants de l'ESSCA donc on peut retirer la deuxième possibilité de classement. Il reste comme classements et attributions possibles :

	<i>1^{ère} place</i>	<i>2^{ième} place</i>	<i>3^{ième} place</i>
<i>1^{ère} possibilité</i>	Z	Y ESSCA Lyon	X IÉSEG
<i>2^{ième} possibilité</i>	Y Lyon	Z ESSCA	X IÉSEG

Enfin, on sait que l'équipe des étudiants originaires de Lille est arrivée devant l'équipe Y donc Y n'a pu arrivé en premier puisque il y a une équipe devant. On garde donc la première possibilité de classement.

	<i>1^{ère} place</i>	<i>2^{ième} place</i>	<i>3^{ième} place</i>
	Z Lille	Y ESSCA Lyon	X IÉSEG

Par conséquent, on déduit que Z est composé d'étudiants de l'ESDES et que les étudiants scolarisés à l'IÉSEG sont originaires d'Angers. D'où le classement final qui permet de répondre à chaque item :

	<i>1^{ère} place</i>	<i>2^{ième} place</i>	<i>3^{ième} place</i>
	Z ESDES Lille	Y ESSCA Lyon	X IÉSEG Angers

- L'équipe des étudiants originaires de Lille est arrivée première. **Vrai**
- L'équipe de l'ESSCA est composée d'étudiants originaires de Lyon. **Vrai**
- L'équipe classée deuxième est celle de l'ESDES. **Faux**
- Les étudiants originaires d'Angers étudient à l'IÉSEG. **Vrai**

➤ Question 3 : FVVV

Les informations de l'énoncé permettent de construire le tableau suivant :

	Tartes	Cakes	Tourtes	TOTAL
Champignons	$\frac{1}{4}y$	$0,3y$	90	y
Courgettes	$0,2z = 30$	t		x
Poireaux		t		x
TOTAL	z		250	500

Il vient l'équation : $0,2z = 30 \iff z = \frac{30}{0,2} = 150$.

Et : $\frac{1}{4}y + 0,3y + 90 = y \iff y - 0,25y - 0,3y = 90 \iff y = \frac{90}{0,45} = 200$, d'où :

	Tartes	Cakes	Tourtes	TOTAL
Champignons	$\frac{1}{4} \times 200 = 50$	$0,3 \times 200 = 60$	90	200
Courgettes	30	t		x
Poireaux	$150 - 50 - 30 = 70$	t		x
TOTAL	150	100	250	500

On a donc, $2t + 60 = 100 \iff t = \frac{100 - 60}{2} = 20$ et $2x + 200 = 500 \iff x = \frac{500 - 200}{2} = 150$.

Le tableau finalisé est donc le suivant :

	Tartes	Cakes	Tourtes	TOTAL
Champignons	50	60	90	200
Courgettes	30	20	100	150
Poireaux	70	20	60	150
TOTAL	150	100	250	500

- Il y a 200 entrées aux courgettes. **Faux**
- Il y a autant de tourtes aux poireaux que de cakes aux champignons. **Vrai**
- Il y a 150 tartes. **Vrai**
- Le nombre d'entrées aux poireaux est inférieur au nombre d'entrées aux champignons. **Vrai**

➤ Question 4 : FFVV

Notons x , y et z les âges actuels respectifs du père, de la mère et des deux sœurs jumelles alors la somme des âges de la famille est égale à 115 ans signifie que $x + y + 2z = 115$.

Par ailleurs, dans n années :

- les filles auront l'âge actuel du père signifie que $z + n = x$
 - les filles seront trois fois plus âgées qu'aujourd'hui se traduit par $z + n = 3z$
 - leurs mère aura 70 ans soit $y + n = 70$

Il vient le système à résoudre :

Par conséquent, le père a 45 ans, la mère 40 ans et les jumelles 15 ans chacune.

► La mère a 8 ans de moins que le père. **Faux**

Elle a $45 - 40 = 5$ ans de moins.

► Le père était âgé de 25 ans à la naissance des jumelles. **Faux**

À la naissance des jumelles, le père avait $45 - 15 = 30$ ans.

► L'âge moyen de la famille est inférieur à 30 ans. Vrai

L'âge moyen de la famille est de $\frac{115}{4} = 28,75$ ans qui est donc bien inférieur à 30 ans.

 Dans 10 ans, les jumelles seront 2 fois moins âgées que leur mère. Vrai

Dans 10 ans, les jumelles auront chacune 25 ans et leur mère en aura 50. Elles seront donc deux fois moins âgées que leur mère.

➤ Question 5 : FFVF

On peut utiliser une table de vérité dans laquelle on liste toutes les combinaisons possibles (0 pour non participation et 1 pour participation) et on cherche à éliminer certaines combinaisons en fonction des contraintes de l'énoncé :

- ① Si Patricia a participé à la rédaction de cet article, elle l'a fait avec Juliette ou avec Rémi.
- ② Si Rémi n'a pas participé à la rédaction de cet article, Juliette n'a pas rédigé avec Patricia.
- ③ Si Patricia n'a pas participé à la rédaction de cet article, Rémi a participé à la rédaction de cet article.
- ④ Si Rémi a participé à la rédaction de cet article, Juliette a participé également à la rédaction de cet article.

<i>Patricia</i>	<i>Juliette</i>	<i>Rémi</i>	<i>Possible ?</i>
0	0	0	Non d'après ③
0	0	1	Non d'après ④
0	1	0	Non d'après ③
0	1	1	Oui
1	0	0	Non d'après ①
1	0	1	Non d'après ④
1	1	0	Non d'après ②
1	1	1	Oui

Par conséquent, il existe deux scénarios possibles :

- soit Patricia, Juliette et Rémi ont tous participé à la rédaction de l'article ;
- soit Patricia n'y a pas participé mais Juliette et Rémi oui.

➤ *Patricia a participé à la rédaction de cet article. Faux*

Il existe un scénario dans lequel elle n'y a pas participé.

➤ *Il y a seulement deux personnes qui ont rédigé cet article. Faux*

Il existe un scénario dans lequel les trois personnes y ont participé.

➤ *Juliette a participé à la rédaction de cet article. Vrai*

Dans chacun des deux scénarios possibles, Juliette a participé à la rédaction de l'article.

➤ *Rémi n'a pas participé à la rédaction de cet article. Faux*

Dans chacun des deux scénarios possibles, Rémi a participé à la rédaction de l'article.

Raisonnement mathématique

➤ Question 6 : FFVF

Soit f et g les fonctions définies par :

$$g(x) = \sqrt[3]{(x-1)^2} = ((x-1)^2)^{\frac{1}{3}} = (x-1)^{\frac{2}{3}} \quad \text{et} \quad f(x) = \ln(g(x)) = \ln(x-1)^{\frac{2}{3}} = \frac{2}{3} \ln(x-1)$$

➤ Le domaine de définition de f est $]1; +\infty[$ **Faux**

$f(x)$ existe si et seulement si $g(x) > 0$. Or $g(x) > 0$ pour tout réel $x \neq 1$. Le domaine de définition de f est donc \mathbb{R} privé de 1 soit $]-\infty; 1[\cup]1; +\infty[$.

➤ $f'(1) = \frac{2}{3}$ **Faux**

f étant définie et dérivable sur $D_f =]-\infty; 1[\cup]1; +\infty[$, $f'(1)$ n'existe pas puisque $1 \notin D_f$.

➤ La fonction f est concave sur $]-\infty; 0[$ **Vrai**

Calculons d'abord la dérivée première de g :

$$\begin{aligned} g'(x) &= \left((x-1)^{\frac{2}{3}} \right)' \\ &= \frac{2}{3}(x-1)' \times (x-1)^{\frac{2}{3}-1} \quad \text{car } (u^n)' = nu'u^{n-1} \\ &= \boxed{\frac{2}{3}(x-1)^{-\frac{1}{3}}} \end{aligned}$$

Nous pouvons maintenant calculer $f'(x)$ puis $f''(x)$:

$$\begin{aligned} f'(x) &= (\ln(g(x)))' & f''(x) &= \frac{2}{3} \times \left(\frac{1}{x-1} \right)' \\ &= \frac{g'(x)}{g(x)} & &= \frac{2}{3} \times \frac{-1}{(x-1)^2} \\ &= \frac{\frac{2}{3}(x-1)^{-\frac{1}{3}}}{(x-1)^{\frac{2}{3}}} & &= \boxed{\frac{-2}{3(x-1)^2}} \\ &= \frac{2}{3} \times \frac{1}{(x-1)^{\frac{2}{3}+\frac{1}{3}}} \\ &= \boxed{\frac{2}{3(x-1)}} \end{aligned}$$

$f''(x) < 0$ pour tout $x \in D_f$ donc f est concave sur $]-\infty; 0[$.

➤ La fonction g est une fonction paire. **Faux**

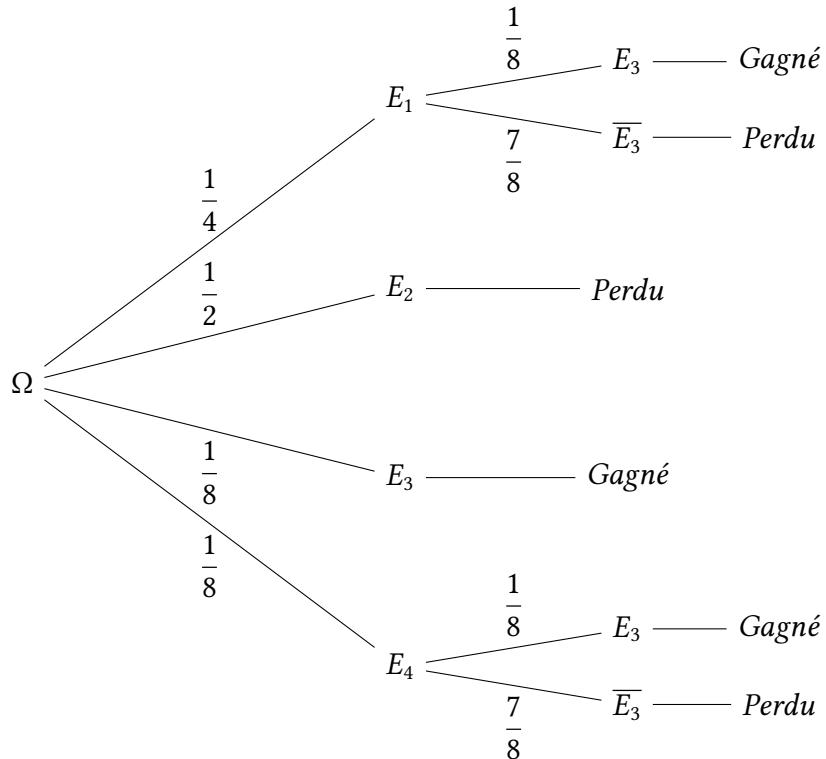
$$g(-x) = \sqrt[3]{((-x)-1)^2} = \sqrt[3]{((-1)(x+1))^2} = \sqrt[3]{(-1)^2(x+1)^2} = \sqrt[3]{(x+1)^2} \neq g(x).$$

Donc g n'est pas paire.

➤ Question 7 :?FFF

On calcule : $p(E_1) = \frac{2}{8} = \frac{1}{4}$ $p(E_2) = \frac{4}{8} = \frac{1}{2}$ $p(E_3) = \frac{1}{8}$ $p(E_4) = \frac{1}{8}$

La règle du jeu permet de construire l'arbre de probabilités ci-dessous :



- Au premier lancer de fléchette, $P(B \cup V) = \frac{1}{3}$

Les événements B et V ne sont pas définis dans l'énoncé.

- La probabilité de gagner un cadeau est inférieure à 0,15. **Faux**

$$\begin{aligned} p(\text{Gagné}) &= p(E_1 \cap E_3) + p(E_3) + p(E_4 \cap E_3) \\ &= \frac{1}{4} \times \frac{1}{8} + \frac{1}{8} + \frac{1}{8} \times \frac{1}{8} \simeq 0,17 > 0,15 \end{aligned}$$

- La probabilité de lancer deux fléchettes est de $\frac{2}{3}$ **Faux**

$$\begin{aligned} p(\text{Lancer 2 fléchettes}) &= p(E_1) + p(E_4) \\ &= \frac{1}{4} + \frac{1}{8} = \frac{3}{8} \end{aligned}$$

- La probabilité de tomber deux fois dans la zone 4 est de $\frac{2}{8}$ **Faux**

$$\begin{aligned} p(\text{Tomber 2 fois dans zone 4}) &= p(E_4) \times p(E_4) \\ &= \frac{1}{8} \times \frac{1}{8} = \frac{1}{64} \end{aligned}$$

➤ Question 8 : VVVF

❶ $h'(0) = f'(0)$ **Vrai**

$$h'(0) = f'(0) + g'(0) = f'(0) + (7)' = f'(0) + 0 = f'(0)$$

❷ La fonction f admet deux extrema. **Vrai**

$f'(x) = 6x^2 - 12x = 6x(x - 2)$. Ce polynôme s'annule deux fois en changeant de signe en 0 et en 2, donc f admet bien deux extrema.

❸ La fonction f admet un maximum en $(2 ; -6)$. **Faux**

$f'(x)$ est un polynôme de degré 2 admettant deux racines distinctes donc $f'(x)$ est toujours du signe de $a = 6$ sauf entre ses deux racines.

x	$-\infty$	0	2	$+\infty$
$f'(x)$	+	0	-	0
Variations de f		2	-6	

Au point d'abscisse $x = 0$, f admet un maximum qui est $f(0) = 2 \times 0^3 - 6 \times 0^2 + 2 = 2$.

Au point d'abscisse $x = 2$, f admet un minimum qui est $f(2) = 2 \times 2^3 - 6 \times 2^2 + 2 = -6$.

❹ $f(x) = 0$ possède 3 solutions et $h(x) = 0$ possède une seule solution. **Vrai**

La limite à l'infini d'un polynôme étant infini, on a :

x	$-\infty$	0	2	$+\infty$
Variations de f	$-\infty$	0	0	$+\infty$

Donc l'équation $f(x) = 0$ possède bien trois solutions.

Concernant $h(x) = f(x) + g(x) = f(x) + 7$, h et f ont la même dérivée et donc les mêmes variations.

Seules les valeurs des extrema changent puisque $h(0) = f(0) + 7 = 9$ et $h(2) = f(2) + 7 = 1$.

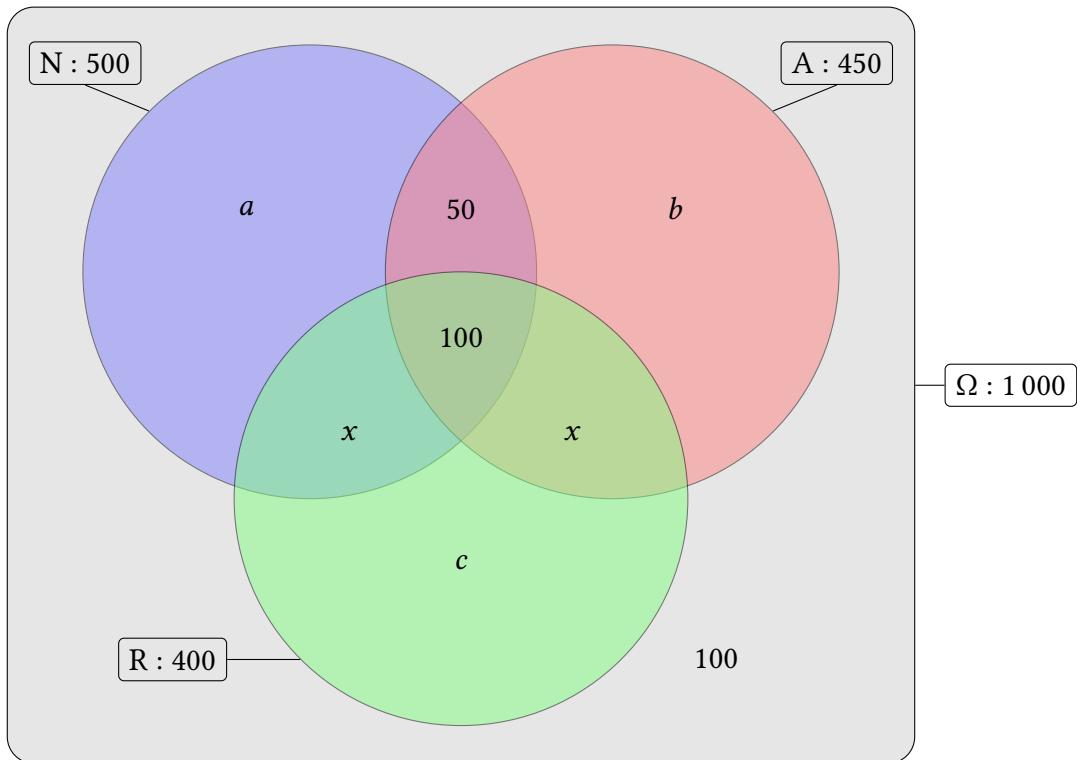
Par conséquent le tableau de variations de h est le suivant :

x	$-\infty$	0	2	$+\infty$
Variations de h	$-\infty$	0	9	$+\infty$

Donc l'équation $h(x) = 0$ admet une seule et unique solution.

➤ Question 9 : FFVF

Supposons que l'effectif total est de 1 000 foyers. Le diagramme de Venn est alors le suivant :



D'où le système :

$$\begin{cases} a + x + 50 + 100 \\ b + x + 50 + 100 \\ c + x + x + 100 \\ a + b + c + x + x + 50 + 100 + 100 \end{cases} = \begin{cases} 500 \\ 450 \\ 400 \\ 1000 \end{cases} \iff \begin{cases} a + x \\ b + x \\ c + 2x \\ a + b + c + 2x \end{cases} = \begin{cases} 350 \\ 300 \\ 300 \\ 750 \end{cases} \begin{array}{l} \textcircled{1} \\ \textcircled{2} \\ \textcircled{3} \\ \textcircled{4} \end{array}$$

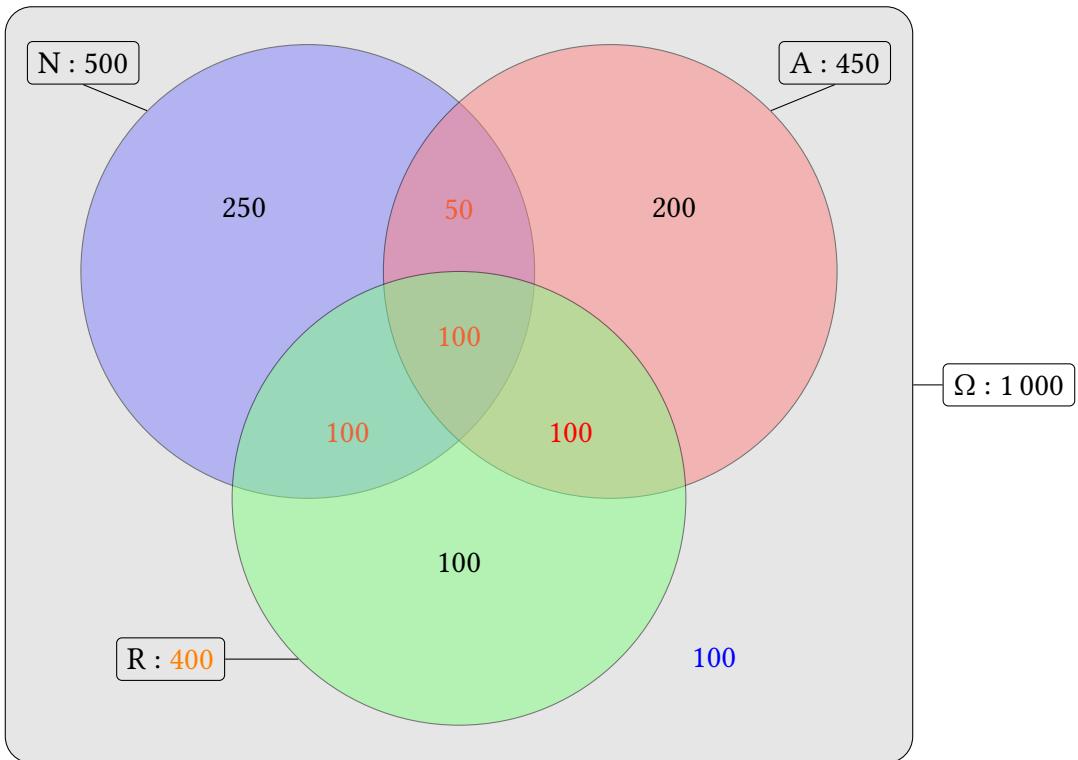
De $\textcircled{1} + \textcircled{2} + \textcircled{3}$, il vient : $a + b + c + 4x = 950$ $\textcircled{5}$.

Puis, de $\textcircled{5} - \textcircled{4}$, on obtient : $2x = 200 \iff x = 100$.

On peut alors déduire :

- de $\textcircled{1}$ que $a = 350 - 100 = 250$,
- de $\textcircled{2}$ que $b = 300 - 100 = 200$,
- et de $\textcircled{3}$ que $c = 300 - 2 \times 100 = 100$.

Le diagramme de Venn ainsi complété est alors le suivant :



➤ La probabilité d'être abonné à au moins une plateforme est égale à 0,8. **Faux**

La probabilité d'être abonné à au moins une plateforme est égale à $\frac{1\ 000 - 100}{1\ 000} = 0,9$.

➤ La probabilité d'être abonné à A et R sans N est de 0,15. **Faux**

La probabilité d'être abonné à A et R sans N est égale à $\frac{100}{1\ 000} = 0,1$.

➤ La probabilité d'être abonné à deux plateformes ou plus est de 0,35. **Vrai**

La probabilité d'être abonné à deux plateformes ou trois plateformes est égale à :

$$\frac{100 + 100 + 100 + 50}{1\ 000} = \frac{350}{1\ 000} = 0,35$$

➤ La probabilité d'être abonné à R est de 0,1. **Faux**

La probabilité d'être abonné à R est égale à $\frac{400}{1\ 000} = 0,4$

➤ Question 10 : VFVF

❶ La fonction Y est toujours croissante sur $[2 ; 8]$ **Vrai**

$Y'(x) = 6ax^5$. Comme a est positif, alors $Y'(x) > 0$ si $x \in [2 ; 8]$ donc Y est croissante sur $[2 ; 8]$.

❷ Le domaine de définition de Y est $]0 ; +\infty[$ **Faux**

Y est une fonction polynôme donc Y est définie sur \mathbb{R} .

❸ La courbe représentative de la fonction G définie par $G(x) = 6ax$ admet deux points d'intersection avec la courbe représentative de la fonction Y , quelle que soit la valeur de $a > 0$. **Vrai**

Les abscisses des points d'intersection entre les courbes représentatives de Y et de G sont les solutions de l'équation $Y(x) = G(x)$.

$$\begin{aligned} Y(x) = G(x) &\iff ax^6 = 6ax \\ &\iff ax^6 - 6ax = 0 \\ &\iff ax(x^5 - 6) = 0 \\ &\iff ax = 0 \quad \text{ou} \quad x^5 - 6 = 0 \\ &\iff x = 0 \quad \text{ou} \quad x = \sqrt[5]{6} \end{aligned}$$

Cette équation admettant deux solutions distinctes, les courbes représentatives de Y et de G se coupent bien deux fois quelque soit la valeur de a .

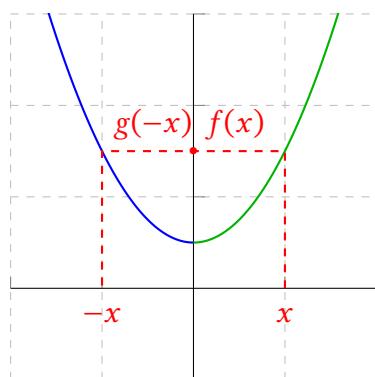
❹ Soit la fonction $H(x) = -ax^6$ avec $a > 0$. Les courbes représentatives des fonctions H et Y sont symétriques par rapport à l'axe des ordonnées. **Faux**

Si $Y(-x) = H(x)$ alors H et Y sont symétriques par rapport à l'axe des ordonnées.

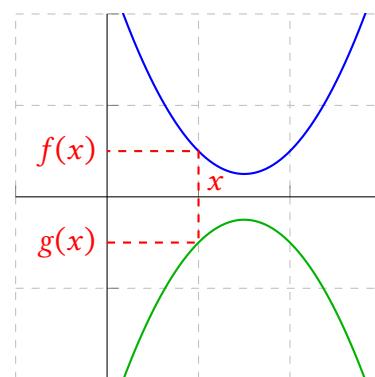
Or $Y(-x) = a(-x)^6 = ax^6 = Y(x) \neq -ax^6$ donc les courbes représentatives des fonctions H et Y ne sont pas symétriques par rapport à l'axe des ordonnées.

Par ailleurs, $H(x) = -Y(x)$ donc pour une même abscisse x , $H(x)$ et $Y(x)$ sont opposés donc les courbes représentatives des fonctions H et Y sont symétriques par rapport à l'axe des abscisses.

Symétrie par rapport à l'axe des ordonnées

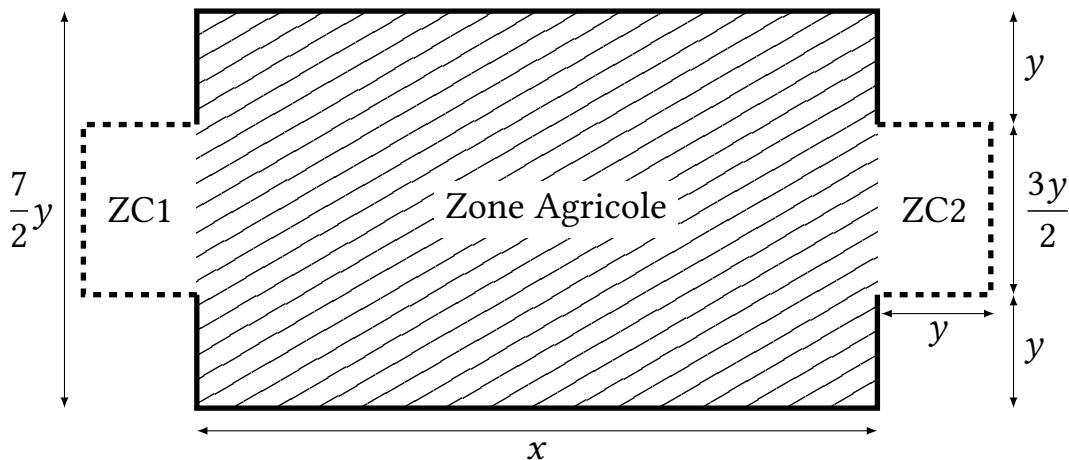


Symétrie par rapport à l'axe des abscisses



Problème mathématique

➤ Question 11 : FVVF



➤ Il existe une valeur de p telle que la surface de la zone agricole est égale à celle de l'ensemble des zones constructibles. **Faux**

Notons \mathcal{S}_{ZC} la somme des surfaces des deux zones constructibles ZC1 et ZC2 et \mathcal{S}_A la surface de la zone agricole, alors :

$$\begin{aligned}
 \mathcal{S}_A = \mathcal{S}_{ZC} &\iff \mathcal{S}_A = \mathcal{S}_{ZC1} + \mathcal{S}_{ZC2} \\
 &\iff x \times \left(y + \frac{3}{2}y + y \right) = y \times \frac{3}{2}y \times 2 \\
 &\iff \frac{7}{2}xy = 3y^2 \\
 &\iff 6y^2 - 7xy = 0 \\
 &\iff y(6y - 7x) = 0 \\
 &\iff y = 0 \quad \text{ou} \quad 6y - 7x = 0 \\
 &\iff px = 0 \quad \text{ou} \quad 6px - 7x = 0 \quad \text{car } y = px
 \end{aligned}$$

$x = 0$ ou $p = 0$ étant impossible car $x > 0$ et $0 < p < 1$ alors seul $6px - 7x = 0 \iff p = \frac{7x}{6x} = \frac{7}{6}$ peut convenir. Or $0 < p < 1$, donc il n'existe pas de valeur de p telle que la zone agricole et la somme des zones constructibles aient des surfaces égales.

➤ Il existe une valeur de p telle que la surface totale des zones constructibles est égale à 25 % de la surface du terrain. **Vrai**

$$\begin{aligned}
 \mathcal{S}_{ZC} = 0,25 \times \mathcal{S}_{\text{terrain}} &\iff \mathcal{S}_{ZC} = 0,25 (\mathcal{S}_{ZC} + \mathcal{S}_A) \\
 &\iff \mathcal{S}_{ZC} = 0,25 \mathcal{S}_{ZC} + 0,25 \mathcal{S}_A \\
 &\iff \mathcal{S}_{ZC} - 0,25 \mathcal{S}_{ZC} = 0,25 \mathcal{S}_A \\
 &\iff 0,75 \mathcal{S}_{ZC} = 0,25 \mathcal{S}_A \\
 &\iff \frac{0,75}{0,25} \mathcal{S}_{ZC} = \mathcal{S}_A \\
 &\iff 3 \mathcal{S}_{ZC} = \mathcal{S}_A
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
3\mathcal{S}_{ZC} = \mathcal{S}_A &\iff 3 \times 3y^2 = \frac{7}{2}xy \\
&\iff 18y^2 - 7xy = 0 \\
&\iff y(18y - 7x) = 0 \\
&\iff y = 0 \quad \text{ou} \quad 18y - 7x = 0 \\
&\iff px = 0 : \text{impossible} \quad \text{ou} \quad 18px - 7x = 0 \\
&\iff p = \frac{7x}{18x} = \boxed{\frac{7}{18}} < 1
\end{aligned}$$

❶ Si $y = 8$ mètres, alors un acheteur doit payer 12 000 euros pour acquérir la Zone 1. **Faux**

Soit \mathcal{P}_{ZC1} le prix total d'acquisition de la Zone 1 alors celui-ci se décompose de la façon suivante :

$$\begin{aligned}
\mathcal{P}_{ZC1} &= \text{Prix du terrain} + \text{Prix de la clôture} + \text{Frais administratifs} \\
&= \mathcal{S}_{ZC1} \times 100 + \text{Périmètre de } ZC1 \times 15 + 1\,360 \\
&= \frac{3}{2}y^2 \times 100 + 2 \times \left(y + \frac{3}{2}\right)y \times 15 + 1\,360 \\
&= 150y^2 + 30y + \frac{90}{2}y + 1\,360 \\
&= 150y^2 + 75y + 1\,360 \\
&= 150 \times 8^2 + 75 \times 8 + 1\,360 = \boxed{11\,560 \text{ €}}
\end{aligned}$$

❷ Si un acheteur paie 19 000 euros pour acquérir la Zone 1, alors y est inférieur à 11 mètres. **Vrai**

On peut résoudre l'équation :

$$\begin{aligned}
\mathcal{P}_{ZC1} = 19\,000 &\iff 150y^2 + 75y + 1\,360 = 19\,000 \\
&\iff 150y^2 + 75y - 17\,640 = 0
\end{aligned}$$

$$\Delta = 75^2 - 4 \times 150 \times (-17\,640) = 10\,589\,625 > 0 \text{ et } x_1 \approx -11,1 < 0 \text{ et } \boxed{x_2 \approx 10,6 < 11}$$

➤ Question 12 : FFFF

❶ $y = p \times x$ avec $p = \frac{1}{3}$ **Faux**

Si la zone agricole est carrée alors :

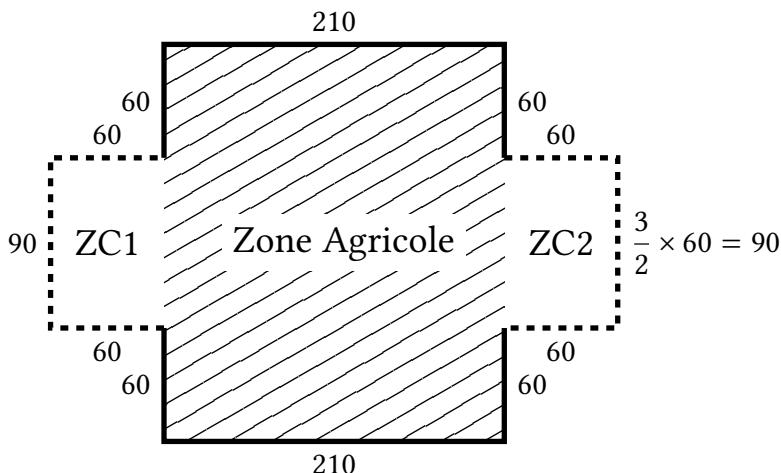
$$\begin{aligned} x = \frac{7}{2}y &\iff x = \frac{7}{2}px \\ &\iff p = \frac{x}{\frac{7}{2}x} = \boxed{\frac{2}{7}} \end{aligned}$$

❷ Si M. Dupont souhaite planter 300 arbres pour contourner la totalité de son terrain, alors la distance d qui sépare deux arbres successifs sera de 3,5 mètres. **Faux**

Si la zone agricole est carrée et a une surface de 44 100 m² alors :

$$x^2 = 44\,100 \implies x = \sqrt{44\,100} = 210 \text{ mètres et } y = px = \frac{2}{7} \times 210 = 60 \text{ mètres.}$$

Le terrain a alors les dimensions suivantes :



Son périmètre est $P = 210 \times 2 + 60 \times 8 + 90 \times 2 = 1\,080$ mètres et la distance entre deux arbres successifs est donc $d = \frac{1\,080}{300} = \boxed{3,6 \text{ mètres}}$

❸ Si M. Dupont souhaite contourner uniquement la façade extérieure de la zone agricole d'arbres de Type A avec une distance de trois mètres qui sépare deux arbres successifs, alors le prix d'achat de ces arbres est égal à 200 euros. **Faux**

Le périmètre de la façade extérieure de la zone agricole en trait plein gras sur la figure est égal à $210 \times 2 + 60 \times 4 = 660$ mètres. Comme $d = 3$ mètres, il faut que M. Dupont achète $\frac{660}{3} = 220$ arbres.

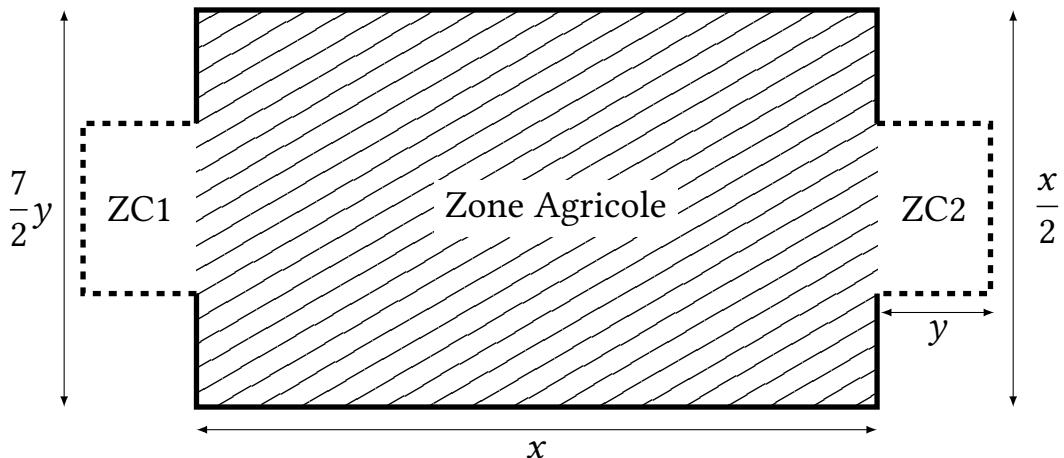
Un lot de Type A à 8€ contenant 10 arbres, la dépense de M. Dupont s'élève à $\frac{220}{10} \times 8 = \boxed{176 \text{ euros}}$

❹ Si M. Dupont souhaite contourner la façade extérieure de la zone constructible d'arbres de Type B avec une distance de six mètres qui sépare deux arbres successifs, alors le prix d'achat de ces arbres est égal à 144 euros. **Faux**

Le périmètre de la façade extérieure de la zone constructible en trait pointillés gras sur la figure est égal à $90 \times 2 + 60 \times 4 = 420$ mètres. Comme $d = 6$ mètres, il faut que M. Dupont achète $\frac{420}{6} = 70$ arbres.

Un lot de Type B à 9€ contenant 5 arbres, la dépense de M. Dupont s'élève à $\frac{70}{5} \times 9 = \boxed{136 \text{ euros}}$

➤ Question 13 : FVVV



➤ La longueur de la zone est égale à 25 mètres. **Faux**

La surface totale des deux zones constructibles étant de 300 m^2 , on a :

$$\mathcal{S}_{ZC} = 300 \iff 300 = 3y^2 \iff y^2 = \frac{300}{3} = 100. \text{ Donc } y = \sqrt{100} = 10 \text{ mètres.}$$

Or, la zone agricole est rectangulaire de longueur x égale au double de sa largeur, par conséquent :

$$\frac{x}{2} = \frac{7}{2}y \iff x = 7y \iff x = 7 \times 10 = \boxed{70 \text{ mètres}}$$

➤ $y = p \times x$ avec $p = \frac{1}{7}$ **Vrai**

$$\frac{x}{2} = \frac{7}{2}y \iff x = 7px \iff \boxed{p = \frac{1}{7}}$$

➤ Le nombre d'arbres m que M. Dupont devrait planter est égal à 50. **Vrai**

La surface de la zone agricole est $\mathcal{S}_{ZA} = x \times \frac{x}{2} = 70 \times \frac{70}{2} = 2450 \text{ m}^2$ que l'on découpe en m parcelles de 49 m^2 chacune soit $m = \frac{2450}{49} = 50$ parcelles. Comme il y a un seul et unique arbre planté au centre de chaque parcelle, il faut que M. Dupont acquière 50 arbres.

➤ Si M. Dupont fixait un montant de 80 euros pour l'achat des arbres, alors il pourrait acheter pour 72 euros d'arbres de type B et pour le reste des arbres de type A. **Vrai**

Si M. Dupont achète pour 72€ d'arbres de Type B à 9€ le lot, il achète alors $\frac{72}{9} = 8$ lots de 5 arbres soit $5 \times 8 = 40$ arbres.

Il lui reste 8€ sur ces 80€ pour acheter un lot de Type A qui contient 10 arbres. Il aura bien acheter $40 + 10 = 50$ arbres.

➤ Question 14 : VFVF

Si M. Dupont réduit la surface des parcelles à **25 m²** au lieu de 49, il disposera de $m = \frac{2450}{25} = 98$ parcelles. Comme il met en culture une parcelle sur deux, il a à sa disposition $\frac{98}{2} = \mathbf{49 \text{ parcelles}}$ pour sa culture des salades et des choux.

Trois septième de ces 49 parcelles étant consacrées à la culture des salades, il a sur son terrain agricole, $\frac{3}{7} \times 49 = 21$ parcelles de salades et $49 - 21 = 28$ parcelles de choux.

	... salades	... choux
<i>Nombre de m² consacré aux ...</i>	$21 \times 25 = 525 \text{ m}^2$	$28 \times 25 = 700 \text{ m}^2$
<i>Nombre de plants de ...</i>	$2 \times 525 = \mathbf{1\,050}$ (2 par m ²)	700 (1 par m ²)
<i>Prix d'acquisition des ...</i>	$0,1 \times 1\,050 = 105\text{€}$ (0,1€ le plant de salade)	$0,2 \times 700 = \mathbf{140\text{€}}$ (0,2€ le plant de chou)
<i>Quantité d'eau (en L) pour l'arrosage des ...</i>	$20 \times 525 \times 5 = 52\,500 \text{ litres}$ (20 L/m ² pendant 5 semaines)	$35 \times 700 \times 10 = 245\,000 \text{ litres}$ (35 L/m ² pendant 10 semaines)
<i>Coût en eau pour les ...</i> (1 m ³ =1000 L et 3,5€/m ³)	$52\,500 \text{ L} = 52,5 \text{ m}^3$ donc $52,5 \times 3,5 = \mathbf{183,75\text{€}}$	$245\,000 \text{ L} = 245 \text{ m}^3$ donc $245 \times 3,5 = \mathbf{857,50\text{€}}$
<i>Temps nécessaire pour planter et récolter les ...</i>	$\left(1 + \frac{1}{3}\right) \times 21 = 28 \text{ heures}$ (1 h et 20 min par parcelle)	$\left(\frac{3}{4} + \frac{1}{2}\right) \times 28 = 35 \text{ heures}$ (45 min et 30 min par parcelle)
<i>Coût de l'ouvrier pour les ...</i> (10,25 € de l'heure)	$28 \times 10,25 = 287\text{€}$	$35 \times 10,25 = \mathbf{358,75\text{€}}$

➤ Toutes les 5 semaines, le nombre de salades récoltées est égal à 1050. **Vrai**

[Voir le tableau.](#)

➤ Pour cultiver, récolter, et transporter les choux produits, M. Dupont doit payer 385,75 euros à l'ouvrier. **Faux**

Il doit payer **358,75** euros à l'ouvrier pour sa culture des choux.

➤ Le coût de l'eau pour arroser les salades produites est égal à 183,75 euros. **Vrai**

[Voir le tableau.](#)

➤ Le coût unitaire de production d'un chou est supérieur à 2 euros. **Faux**

$$\text{Coût unitaire d'un chou} = \frac{\text{Charges totales pour les choux}}{\text{Quantité totale de choux}} = \frac{140 + 857,5 + 358,75}{700} = 1,937\,5\text{€}.$$

➤ Question 15 : VFFF

❶ Le coût unitaire de production d'une salade reste identique à celui qu'on a pu calculer lorsqu'uniquement 3/7 des parcelles étaient cultivés avec des salades. **Vrai**

Dans la situation précédente, le coût unitaire de production d'une salade était de :

$$\text{Coût unitaire d'une salade} = \frac{\text{Charges totales des salades}}{\text{Quantité totale de salades}} = \frac{105 + 183,75 + 287}{1\,050} = [0,548\,3\dots]\text{€}$$

Si M. Dupont consacre l'intégralité de ses 49 parcelles cultivables à la culture des salades, il va planter $49 \times 25 \times 2 = 2\,450$ salades sur $49 \times 25 = 1\,225 \text{ m}^2$ de terrain. Le coût unitaire de production d'une salade est alors de :

$$\text{Coût unitaire d'une salade} = \frac{\underbrace{2\,450 \times 0,1}_{\text{acquisition}} + \underbrace{20 \times 1225 \times 5 \times 0,003\,5}_{\text{arrosage à } 0,003\,5 \text{ euros le litres}} + \underbrace{\left(1 + \frac{1}{3}\right) \times 49 \times 10,25}_{\text{salaire de l'ouvrier}}}{2\,450} = [0,548\,3\dots]\text{€}$$

❷ M. Dupont vend chaque salade produite à 0,458 euros. **Faux**

Chaque salade est vendue avec un bénéfice de 20 % donc le prix de vente d'une salade est de :

$$0,548\,3 \times 1,2 = 0,657\,96\text{€}.$$

❸ Monsieur Dupont pouvant faire 10 récoltes par an, son bénéfice annuel lié à la vente des salades est supérieur à 2 800 euros. **Faux**

M. Dupont faisant 10 récoltes par an, vendant 2 450 salades par récolte et bénéficiant de 20 % de marge par salade, son bénéfice annuel sur l'ensemble des salades vendues s'élève à :

$$10 \times 2\,450 \times 0,548\,3 \times 0,2 = [2\,686,67\text{€}]$$

❹ Si les frais occasionnés en magasin représentent 32 % du prix de vente et si le coût de transport d'une salade est inférieur à 0,08 euro alors la grande surface dégage un bénéfice. **Faux**

32 % du prix de vente étant représenté par les frais occasionnés en magasin, ceux-ci s'élèvent à $0,32 \times 0,99 = 0,316\,8\text{€}$ par salade.

Par ailleurs, la grande surface achète la salade à M. Dupont au prix de 0,657 96€.

Son bénéfice par salade (hors frais de transport) est donc de $0,99 - 0,316\,8 - 0,657\,96 = 0,015\,24\text{€}$.

Si le coût de transport s'élève au maximum à 0,08€ par salade alors la grande surface peut perdre de l'argent et vendre à perte si ces coûts deviennent supérieur à 0,015 24€.